

CHARTE D'ENGAGEMENT ET DE BONNE CONDUITE EN FORMATION A DISTANCE

La charte d'engagement et de bonne conduite représente le cadre que l'apprenant en formation à distance s'engage à respecter pour lui permettre un apprentissage qualitatif. Elle rappelle les règles de bonnes conduites à adopter tout au long du parcours de formation.

• Respect de la confidentialité des propos :

Les étudiants ne sont pas autorisés à enregistrer le son et/ou la vidéo d'un cours quel que soit son format. L'enseignant est la seule personne habilitée à activer l'enregistrement de son cours à des fins pédagogiques pour, éventuellement, le mettre à disposition de la classe/promotion. L'ensemble des étudiants concernés en est alors informé en début de cours. Si un étudiant ne souhaite pas être enregistré, il peut activer le mode audio et choisir d'éteindre sa caméra après validation par la direction de l'organisme de formation.

• Environnement personnel:

Il est préconisé de :

- s'équiper d'un ordinateur avec webcam, et, si possible, d'un casque avec micro. Les étudiants qui ont besoin d'une aide de l'université ou de la région pour acquérir un ordinateur doivent se faire connaître auprès du responsable des études de son département et de la scolarité;
- anticiper et contourner d'éventuels problèmes de connexion (prévoir un câble réseau pour se brancher à la box directement, disposer si possible d'une clé 4G, etc.);
- s'installer, dans la mesure du possible, dans un endroit calme pour suivre sa classe virtuelle ;
- vérifier que vous maîtrisez bien les réglages audio et vidéo de la plateforme pour activer ou désactiver le micro, votre webcam, ou si besoin, mettre en place une image de fond virtuelle derrière vous ;
- préparer l'organisation de votre prise de notes : manuscrite ou sur ordinateur.

Pensez, si vous disposez d'un écran suffisamment grand, à préparer votre écran en divisant celui-ci entre l'espace dévolu à la plateforme pour suivre la vidéo et participer au chat, et celui dédié à l'interface de votre éditeur de texte.

ISAAC FRANCOPHONE – association déclarée - 7 B RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON Siret : 53068721900036 – code NAF : 9

499Z

Contact: formation.isaac@gmail.com



• Comportement de l'étudiant en session de cours connecté :

Chacun s'engage, comme lors d'un cours classique en présentiel, à adopter un comportement irréprochable, c'est-à-dire :

- arriver à l'heure. Il est recommandé de se connecter 5 minutes avant le début du cours (le cours précédent se terminera 5 minutes avant, pour que vous puissiez changer de salle virtuelle, gérer les connexions, etc...);
- au cas où votre identité n'était pas automatiquement renseignée, il est demandé de vous nommer clairement en vous connectant (Ex : Prénom / Nom) et d'écrire ces informations dans l'espace dédié lors de votre connexion
- ne pas s'absenter en cours de séance ;
- ne pas utiliser son téléphone portable pour une autre activité;
- ne pas discuter avec une personne présente dans son entourage sauf cas de force majeure ;
- respecter les consignes de l'enseignant quant à l'usage du chat ;
- prévenir l'enseignant en cas de retard, d'absence ou si un départ précoce du cours est nécessaire ;
- justifier ses absences auprès du secrétariat pédagogique ;
- ne pas diffuser des ressources (vidéo, audio notamment) qui pourraient perturber le cours.

• Interventions en session de cours connecté :

Celles-ci sont régies par des modalités qui garantissent le bon déroulement de la séance :

- afin de limiter les perturbations sonores, les participants à une classe virtuelle doivent couper leur micro quand leur enseignant ou camarade s'exprime ;
- la « main levée » doit être utilisée pour demander la parole. C'est l'enseignant qui l'accorde, à tour de rôle ; afin de préserver la qualité de la connexion, seuls les caméras et micros des personnes qui parlent doivent rester allumés, sauf demande contraire de l'enseignant ; il est cependant indispensable d'allumer sa caméra, sur demande de l'enseignant, dans des cas particuliers : appel,

oraux et travaux en salles virtuelles par petits groupes, cours de langue;

- l'espace « chat » permet également, si l'enseignant l'autorise, de poser des questions ou de répondre. Il convient de laisser le temps à l'enseignant de répondre aux questions, sans impatience ;
- les conversations bilatérales sont possibles mais elles sont à éviter si elles ne sont pas directement liées

au cours. Elles sont visibles de l'enseignant;

ISAAC FRANCOPHONE – association déclarée - 7 B RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON Siret : 53068721900036 – code NAF : 9

499Z

Contact: formation.isaac@gmail.com



- l'enseignant attend que vous participiez, répondiez aux questions, jouiez le jeu de l'interactivité (avis, vote, chat...);
- la participation aux évaluations est obligatoire ; de même sauf accord express de la personne chargée de former, il est interdit de se connecter à Internet pendant les évaluations. La caméra et le micro doivent restés allumés si les consignes précédentes ont été énoncées,
- les devoirs et activités proposés par les enseignants doivent être déposés sur la plateforme avant les dates limites spécifiées et selon les modalités fixées ;
- ne pas oublier de justifier les éventuels problèmes de connexion en transmettant un élément de preuve (capture d'écran...) au secrétariat pédagogique ;
- les problèmes techniques en cours de session peuvent également être signalés sur le chat.

• Apprentissage en formation asynchrone :

L'accès à votre espace de formation est personnel et vos codes de connexion ne doivent pas être transmis à un tiers. De même,

- Les ressources sont la propriété de l'organisme de formation et ne peuvent pas être reproduites pour un motif autre que l'apprentissage,
- votre temps de connexion est visible par l'organisme de formation
- vous vous engagez à transmettre les documents, devoirs et travaux à la date indiquée à l'endroit indiqué.
- en cas de soucis technique, vous devez prévenir l'organisme de formation dans les plus brefs délais.

• Sanctions:

En cas de manquement à la charte, l'organisme de formation se réserve le droit d'appliquer des sanctions comme prévu par le règlement intérieur qui régit les formations et qui aura déjà été accepté par l'apprenant.

Le/ la formateur / formatrice et le secrétariat pédagogique restent vos interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions liées à la pédagogie et à votre formation.

respecter les rè de confidential	gles et consigne té ou de compoi	mees ci-dessus. En cas de manqueme rtement perturbant le bon déroule scipline pourra être saisi.	nt aux règles
A	, le		
Signature			

ISAAC FRANCOPHONE – association déclarée - 7 B RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON Siret : 53068721900036 – code NAF : 9

499Z

Contact: formation.isaac@gmail.com